

B62 VÉHICULES TERRESTRES SE DÉPLAÇANT AUTREMENT QUE SUR RAILS**B62C VÉHICULES À TRACTION ANIMALE**

- (1) La présente sous-classe couvre uniquement les véhicules ou parties de ceux-ci, dans la mesure où leurs caractéristiques concernent essentiellement la traction animale.
- (2) La présente sous-classe ne couvre pas les véhicules à traction animale qui n'ont pas les caractéristiques mentionnées sous la note (1) ci-dessus. Ils sont considérés comme des remorques qui sont couvertes par la classe B60 ou par la sous-classe B62D, ou comme des traîneaux qui sont couverts par la sous-classe B62B.

1/00	Types de véhicules	7/00	Mécanismes de freins et commandes de freins spécialement adaptés aux véhicules à traction animale
1/02	· Véhicules pour voyageurs		
1/04	· Véhicules de marchandises	7/02	· Mécanismes de blocage des roues, p.ex. en introduisant une cale entre les rayons
1/06	· transformables, p.ex. avec parties extensibles, avec écartement variable des roues	7/04	· Dispositifs de commande automatique des freins
1/08	· Véhicules de course, p.ex. sulky		
3/00	Châssis ou trains de roulement des véhicules; Supports d'essieux (châssis pour montage d'outils ou de machines agricoles A01B 35/30, A01B 39/24, A01B 51/00)	9/00	Porte-fouets; Supports pour rênes faisant partie ou fixés aux véhicules (rênes ou fouets en soi B68B)
3/02	· Supports de roues avant; Bogies; Mécanismes de direction pour bogies	11/00	Dispositifs de sécurité non prévus ailleurs, p.ex. pour dételer rapidement les animaux emballés
5/00	Attelages (harnais d'attelage B68B 3/00)	11/02	· permettant de libérer les brancards
5/02	· Flèches, timons ou brancards; Leur montage, p.ex. élastique, réglable	11/04	· combinés avec un freinage automatique
5/04	· Palonniers; Leur montage; Egaliseurs d'attelage pour une paire d'animaux de trait; Montage des traits d'attelage		